



## RENSEIGNEMENTS

Compagnie des experts agréés par la Cour de cassation

**François GRANGIER**  
Président de la CEACC

124 rue des Gabillons  
78290 Croissy sur Seine

**Sophie CLERC**

Chargée de communication  
et de relations publiques de la CEACC

06 61 94 92 56 / 06 89 64 13 57

ceacc@experts-cassation.org

Site Internet : www.experts-cassation.org

**COUR DE CASSATION**  
5, quai de l'Horloge — 75001 PARIS

### Métro :

Station Cité : Ligne 4

Station Châtelet : Lignes 1 - 7 - 11 - 14

Station Pont Neuf : Ligne 7

### RER :

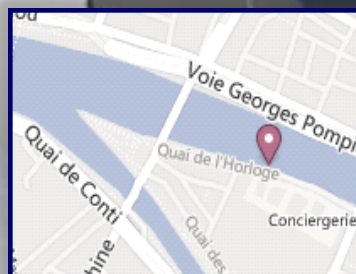
Station Saint-Michel/Notre-Dame : Lignes B et C

Station Châtelet : Lignes A - B et D

### Bus :

Arrêt Cité Palais de justice : Lignes 21 - 38 - 85 - 96

Arrêt Pont Neuf/quai des Orfèvres : Lignes 24 - 27



## COLLOQUE 2016

**Vendredi 16 décembre 2016**

**« Contrefaçon, propriété intellectuelle  
et industrielle : le rôle de l'expert »**

dans la Grand'chambre  
de la **COUR DE CASSATION**

**de 9 h 00 à 16 h 20**

Ce colloque est placé sous les présidences de :

**Didier GUERIN**

Président de la chambre criminelle à la Cour de cassation

**François FELTZ**

Premier avocat général à la Cour de cassation

**Sylvie MANDEL**

Conseiller honoraire à la Cour de cassation

**François GRANGIER**

Président de la CEACC  
Expert agréé par la Cour de cassation

**Jean-François BERAUD**

Président de la section Industrie  
Expert agréé par la Cour de cassation

COMPAGNIE DES EXPERTS AGRÉÉS PAR LA COUR DE CASSATION

# Programme

9 h 00 à 9 h 20 : Allocutions d'ouverture

**François FELTZ**  
Premier avocat général à la Cour de cassation

**François GRANGIER**  
Président de la CEACC  
Expert agréé par la Cour de cassation

9 h 20 à 9 h 30 : Introduction aux travaux et modérateur

**Geneviève CÉDILE**  
Secrétaire Générale Adjointe de la CEACC  
Expert agréé par la Cour de cassation

**Jean-François BÉRAUD**  
Président de la section Industrie de la CEACC  
Expert agréé par la Cour de cassation

9 h 30 à 9 h 45 : Thème 1 : Le droit régalien

« Contrefaçon des billets de banque et documents sécurisés »

**Chef d'escadron Franck PARTOUCHE**  
Chef du département documents du pôle judiciaire de l'IRCGN

9 h 45 à 9 h 55 : Questions

9 h 55 à 10 h 15 : Thème 2 : La contrefaçon des objets d'art

« L'évolution de l'expertise des œuvres et objets d'art »

**Gilles PERRAULT**  
Expert près la Cour d'appel de Versailles  
Expert agréé par la Cour de cassation

10 h 15 à 10 h 45 : Contrefaçon du vin

« Les marques vinicoles »

**Lionel DAROLLES**  
Juriste Senior Propriété Intellectuelle chez LVMH  
En charge actuellement de : Château Cheval Blanc, Château Quinault, Hublot, Fred, De Beers, J.W Anderson, Hôtel Cheval Blanc.

**Professeur Éric AGOSTINI**  
Avocat au barreau de Bordeaux  
Professeur émérite Université de Bordeaux

10 h 45 à 11 h 00 : Questions

11 h 00 à 11 h 30 : Contrefaçon des parfums (fragrance, flacon)

« Une fragrance procède d'un savoir-faire »

**Jean-Marie MARTIN-HATTEMBERG**  
Expert près de la Cour d'appel de Versailles

**Pierre BRÉESE**  
Président de IP TRUST INNOVATION  
Conseil en propriété industrielle

11 h 30 à 11 h 45 : Contrefaçon du diamant

« Biomimétisme industriel, contrefaçon envers la nature »

**Bernard JANOT**  
Président d'honneur de la C.E.A.C.C  
Expert honoraire agréé par la Cour de cassation

11 h 45 à 12 h 00 : Questions

12 h 00 à 12 h 20 : Contrefaçon & traçabilité

« Une approche consommateurs »

**Docteur Anne-Flore MAMAN LARRAUFIE**  
Expert indépendant, Sémio Consult  
Directeur Académique à l'ESSEC (Paris-Singapour-Rabat)  
Spécialiste en comportement du consommateur et en gestion de marque

13 h 10 à 13 h 25 : Thème 3 : La propriété industrielle

« Présentation de la propriété industrielle »

**Yves LAPIERRE**  
Ancien Directeur général institut National de la propriété industrielle

13 h 25 à 13 h 40 : Évolution de la législation 2007/2014, Droit des marques

**Maître Emmanuelle HOFFMAN**  
Avocat au barreau de Paris et du Québec  
Spécialiste en droit de la propriété intellectuelle

13 h 40 à 14 h 10: La Douane

« Le traitement judiciaire des affaires de contrefaçon »

**Lionel LECLAIR**  
Adjoint au chef du SNDJ  
Directeur des services douaniers

« Intervention lors d'une saisie et retenue douanière, le déclenchement de l'action publique »

**Lucien-David LANGMAN**  
Président de la Compagnie Nationale des Experts MCTH  
Médiateur à l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

**Bertrand STEIB**  
Assesseur de la Commission de conciliation et d'expertise douanière médiateur  
Arbitrage à l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
Expert près la Cour d'appel de Colmar et agréé par la Cour de cassation

14 h 10 à 14 h 25 : Questions

14 h 25 à 14 h 55 : Contrefaçon des médicaments

**Pierre SOUVERAIN**  
Directeur Sécurité Europe, Afrique et Moyen-Orient pour les laboratoires Pfizer

**Maître Antoine CHÉRON**  
Avocat au barreau de Paris et au barreau de Bruxelles  
Docteur en droit de la propriété intellectuelle

14 h 55 à 15 h 40: Expertises et évaluation du préjudice

« L'expertise dans le domaine de la propriété industrielle et intellectuelle »

**Maître Pierre VÉRON**  
Avocat au barreau de Paris  
Président d'honneur de l'European Patent Lawyers Association

**Pierre GENDRAUD**  
Directeur PI chez PSA Peugeot Citroën  
Expert agréé par la cour cassation

« Préjudices de contrefaçon et taux de licences FRAND »

**Professeur Maurice NUSSENBAUM**  
Professeur émérite Université Paris-Dauphine  
Expert agréé par la Cour de cassation  
Expert près la Cour Administrative d'appel de Paris et Versailles

15 h 40 à 15 h 55 : Questions

15 h 55 à 16 h 10 : Pré-conclusion

« Le Vrai du Faux ? »

**Didier KLING**  
Président d'honneur de la C.E.A.C.C  
Expert agréé par la Cour de cassation

16 h 10 à 16 h 30 : Conclusion des Magistrats

**Didier GUERIN**  
Président de la chambre criminelle à la Cour de cassation

**Sylvie MANDEL**  
Conseiller honoraire à la Cour de cassation

MATIN

APRÈS-MIDI

12 h 20 à 13 h 10: Déjeuner dans l'Atrium



## BULLETIN DE PARTICIPATION

au

**COLLOQUE : « Contrefaçon, propriété intellectuelle  
et industrielle : le rôle de l'expert »**

# SYNOPSIS

Le Larousse définit la contrefaçon comme étant l'action d'imiter frauduleusement un objet ou une œuvre.

De façon plus large, la contrefaçon est la reproduction ou l'imitation d'un objet, d'un document (en particulier officiel), d'une œuvre ou d'une marchandise, soit en indiquant ou en laissant présumer que la chose est authentique, soit en violation d'un droit de propriété intellectuelle ou du droit d'auteur.

La contrefaçon est encore trop souvent considérée comme un délit mineur, portant essentiellement atteinte aux entreprises du luxe, et bénéficiant par là même d'une certaine tolérance, voire suscitant un certain attrait dans l'inconscient collectif.

C'est, pour la plupart des personnes, acheter à très bas prix une montre ou un sac d'une marque de luxe réputée, tout en sachant qu'il ne peut s'agir que de contrefaçon.

Or, il s'agit d'un véritable fléau économique et social, touchant même à la santé et à la sécurité des consommateurs, qui fait des ravages et qui s'attache à tous les domaines : du médicament aux pièces détachées industrielles, aux produits ménagers, aux jouets, aux produits culturels, aux logiciels informatiques et aux produits de luxe. Toute création peut être contrefaite, copiée et illégalement importée.

Différentes affaires élucidées par des services d'enquête mettent en évidence l'existence de réseaux très organisés pour importer et écouler les produits contrefaits.

Le colloque s'articule autour de trois axes :

Premier thème : le droit régalien et la contrefaçon des billets de banque et des documents officiels sécurisés (passeport, permis, visas...);

Deuxième thème : la contrefaçon des objets d'arts et de luxe, parmi lesquels les parfums et leurs emballages, le vin, les pierres précieuses ;

=> comment s'applique le concept de propriété intellectuelle, de marque et de modèle dans ces domaines d'activités ?

Troisième thème : la propriété industrielle (et intellectuelle).

=> comment l'État intervient-il pour réglementer ce droit ? Comment, au niveau judiciaire, expertiser, puis évaluer le préjudice ?

**Inscription (gratuite) dans la limite des places disponibles**

Mme M.

Nom : .....

Prénom : .....

Titre : .....

Portable: .....

Courriel : .....

----- à découper

**Pour des problèmes d'organisation et de sécurité, un déjeuner-buffet  
se tiendra dans l'Atrium, attendant à la Grand'chambre,  
mis gracieusement à disposition par la Cour de cassation**

**Prix du déjeuner-buffet : 35 € pour les membres de la CEACC**

**50 € pour les autres participants**

**Le chèque est à libeller à l'ordre de la CEACC et à envoyer  
avec le bulletin de participation  
au Président François Grangier.**

124 rue des Gabillons - 78290 Croissy sur Seine

**Se munir d'une pièce d'identité et se présenter dès 8 h 30  
au 5 quai de l'Horloge, 75001 PARIS, en raison des mesures  
de sécurité à l'entrée de la Cour de cassation.**

**Une attestation de participation, valant 6 heures de formation, sera  
délivrée à chaque participant à l'issue du colloque.**